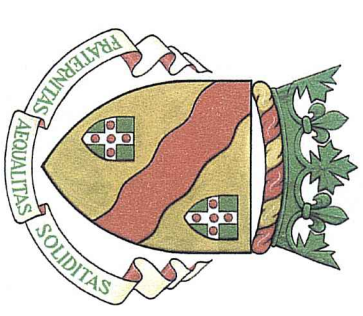


**RÈGLEMENT SUR
LE PLAN D'URBANISME
numéro RU-900-2014
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**



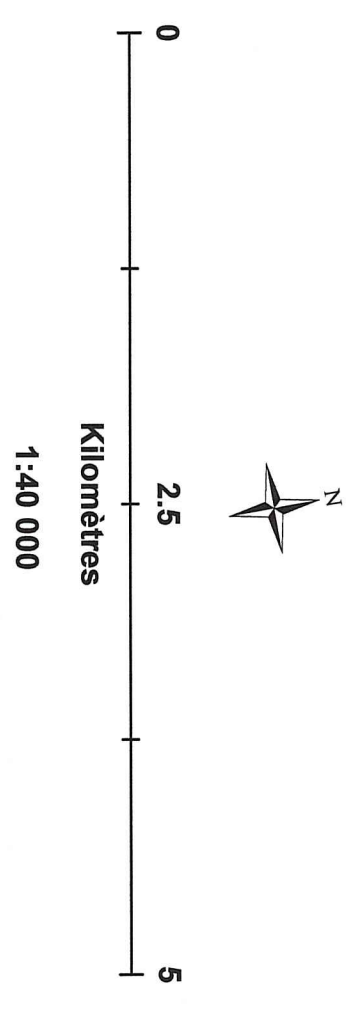
**ANNEXE A-3 / CARTE PU-03
LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES, NATURELLES
ET LES MILIEUX SENSIBLES**



- Lieu de prise d'eau potable
- Barrage (règlement du Centre d'expertise hydrique du Québec)
- Espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
- Zone de fraye
- Espace forestier menacé ou vulnérable
- Héromérite (aire de réification)
- Héromérite (barrière de protection 0-200 m)
- Héromérite (barrière de protection 200-500 m)
- Habitat du rat musqué
- Aire de confinement du carf de Virginie
- Réserve écologique de la Rivière Rouge
- Réseau de gaz naturel
- Réseau ferroviaire (Québec-Gatineau)
- Ligne hydroélectrique à haute tension
- Poste de transformation
- Site contaminé présentant des potentiels de risque pour l'environnement ou pour la sécurité publique
- Carrière

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

No. de règlement	Entrée en vigueur



Projection : Transverse Mercator
Système de référence géodésique : Datum Nord-Américain 1983 (NAD 83)
Ce produit contient de l'information géographique de
base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

[Signature]
D.S.